

La retraite et la prévoyance des experts- comptables et commissaires aux comptes.

Cavec

La Cavec est la caisse de retraite et prévoyance des experts-comptables et commissaires aux comptes.

Depuis 1949, nous gérons le régime de retraite de base pour le compte de l'État, et nous pilotons les régimes de retraite complémentaire et de prévoyance, ainsi que les réserves constituées.



35 300
affiliés,

experts-comptables
et commissaires aux
comptes, actifs et
retraités, salariés et
indépendants



2 Md€

de réserves en 2021,
multipliées par 12 en
30 ans



42
salariés



96%
des affiliés
satisfaits de
leur caisse



21 000

cotisants au
régime de retraite
complémentaire,
dont 70 % de TNS
et 30 % de salariés



20
administrateurs
(et autant de
suppléants) issus
de la profession



**De solides
valeurs**

**CONFIANCE
SOLIDARITÉ
RESPONSABILITÉ
ENGAGEMENT**



1,35%
de frais de gestion

SOMMAIRE

- | | |
|--|---|
| 4 Experts-comptables, commissaires aux comptes, un métier singulier | 10 Une caisse à l'image de la profession : autonome, active, solide et connectée |
| 6 La retraite complémentaire | 18 Les services dédiés aux affiliés |
| 8 La prévoyance | |

Nous construisons notre avenir

Nous sommes experts-comptables et commissaires aux comptes, indépendants et salariés. Nous partageons la même vie professionnelle, les mêmes soucis, les mêmes espoirs. Indépendants ou salariés, nous prenons des risques. Nous nous engageons pour nos entreprises. Notre avenir, nous le bâtissons chaque jour. Et nous tenons à le maîtriser, à mettre à l'abri nos familles, à constituer le jour venu de quoi vivre une retraite méritée.

La finance est notre cœur de métier et nous pilotons notre modèle de retraite et de prévoyance comme nous conseillons nos clients : en toute autonomie, avec rigueur et efficacité. Nous sommes connectés et capables de voir loin. Nous imaginons ce dont nous aurons besoin demain. Après-demain. Et aujourd'hui.

Nous avons créé la Cavec. Un modèle unique de retraite et de prévoyance, rien que pour nous, que nous défendons avec ardeur. Car qui mieux que nous saura construire notre avenir ?

Experts-comptables, commissaires aux comptes, un métier singulier

Au cœur de l'économie, les experts-comptables et les commissaires aux comptes présentent des particularités qui nécessitent une protection sociale sur mesure et adaptée. Explications.

« **J**e jure d'exercer ma profession avec conscience et probité, de respecter et faire respecter les lois dans tous mes travaux, et de m'interdire toute action qui soit contraire à l'honneur et au code de déontologie », « Je jure d'exercer ma profession avec honneur, probité et indépendance, de respecter et faire respecter les lois. » C'est par ces serments, prêtés solennellement, que chaque expert-comptable et chaque commissaire aux comptes finalisent un parcours de huit années d'études et entrent officiellement dans le métier. Un engagement fort à l'image d'une profession exigeante, puisqu'elle est soumise à des règles éthiques intangibles, mais aussi une profession définitivement passionnante.

UN MÉTIER DE CONTACT AVANT TOUT

Car l'expert-comptable commissaire aux comptes, à la fois première oreille et conseiller du chef d'entreprise, est avant tout un professionnel de la relation humaine doté de multiples compétences. Fin connaisseur de l'entreprise, il est ainsi au cœur de toutes les étapes de son développement, et en mesure de conseiller les dirigeants sur des thématiques aussi variées et stratégiques que les questions financières, juridiques, sociales, fiscales...

UNE ENTRÉE PLUS TARDIVE DANS LA VIE ACTIVE

Pour devenir ces experts essentiels au bon fonctionnement du tissu économique, les futurs


Bac +8
(dont 3 années de stage professionnel)


30 ans
Âge moyen lors de la prestation de serment


64,3 ans
C'est la moyenne d'âge des experts-comptables commissaires aux comptes à leur départ à la retraite

experts-comptables et commissaires aux comptes suivent un parcours de formation ardu qui se déroule sur huit années, dont les trois dernières sont consacrées à un stage professionnel salarié. Leur entrée dans la vie active est donc tardive et même s'ils travaillent longtemps, leur durée de cotisation est bien moins longue que celle de la plupart des autres métiers. Ces carrières atypiques nécessitent un traitement adapté. C'est pour cela que la Cavec favorise le cumul emploi et retraite, encourage le départ à la retraite après 65 ans en majorant les prestations et permet de cotiser au régime prévoyance jusqu'à l'âge de 70 ans. C'est également la raison pour laquelle elle tient à son taux de rendement élevé, qui amortit l'entrée tardive dans la profession en servant des droits supérieurs à d'autres régimes.

DES PROFILS MAJORITAIREMENT INDÉPENDANTS

Par ailleurs, la profession est caractérisée par une forte culture entrepreneuriale, puisque la très grande majorité des experts-comptables et commissaires aux comptes font le choix de créer leur cabinet. Pour les y aider, la Cavec ajuste de manière fine ses niveaux de cotisation, afin que les charges ne pèsent pas trop lourd sur les revenus des professionnels lors de leurs premières années d'exercice. Elle pratique également des exonérations de cotisation et des forfaits pour les débuts d'activité. Enfin, elle laisse les



La révolution digitale

Profondément ancrée dans la réalité économique, la profession d'expert-comptable commissaire aux comptes ne cesse jamais d'évoluer et s'adapte à tous les changements, y compris technologiques. Elle a opéré une véritable mue digitale et désormais, une part considérable et croissante du traitement des données comptables est souvent automatisée grâce à des outils informatiques performants. Libérés de certaines contraintes, les experts-comptables d'aujourd'hui ont les moyens de se consacrer toujours plus à leur rôle d'accompagnant du dirigeant.

affiliés définir librement leur niveau de couverture prévoyance souhaité lors de la première année d'exercice. Plus tard, elle leur propose des options comme la possibilité de cotiser dans une classe supérieure ou le rachat de points, afin de rattraper les périodes de moindre cotisation.

UN BESOIN DE PROTECTION DE HAUT NIVEAU

En étant totalement engagés aux côtés des chefs d'entreprise, comme ce fut le cas lors de la crise Covid, les experts-comptables commissaires aux comptes jouent pleinement leur rôle de proximité et de sécurité, et sont plus que jamais les indispensables experts de l'économie. Eux-mêmes soumis aux aléas de la vie en tant que population majoritairement indépendante, les experts-comptables commissaires aux comptes bénéficient d'une protection sociale de haut niveau en cas de coup dur, qui comprend notamment le versement d'indemnités journalières en cas d'arrêt de plus de 90 jours, celui d'un capital et d'une rente enfants en cas de décès, d'une pension en cas d'invalidité ou encore un fonds social, créé pour les affiliés en difficulté. Une protection particulière à la hauteur d'une profession hors du commun.




70 %
d'indépendants



Je veux
optimiser
ma retraite complémentaire

Je suis en activité, j'ai une carrière qui se passe bien et une idée en tête : je veux une retraite sereine. Lors de mon installation, je n'ai pas lésiné sur les efforts financiers et les nuits sans sommeil. La Cavec le sait. En me permettant d'opter en classe supérieure tout au long de ma carrière et de racheter des points de retraite dès 50 ans, elle m'aide à compenser les faibles cotisations du début de mon activité.

La Cavec, c'est...

... un régime finement ajusté

La retraite complémentaire de la Cavec est un régime par répartition provisionnée, où les cotisations des actifs, indépendants et salariés, financent les pensions des retraités de la profession. La Cavec a fait le choix d'adapter le plus finement possible le régime aux besoins des experts-comptables et commissaires aux comptes. Pour cela, elle a tout d'abord défini huit classes de cotisation, déterminées sur les revenus de l'année N-1 des affiliés. Elle propose également plusieurs leviers d'ajustement qui rendent la retraite complémentaire des experts-comptables et commissaires aux comptes entièrement personnalisable.

... une retraite améliorée avec la cotisation en classe supérieure et le rachat de points

La Cavec offre ainsi la possibilité à tous les affiliés d'opter pour la classe immédiatement supérieure à celle de leurs revenus. Cela permet aux experts-comptables et commissaires aux comptes, lorsqu'ils atteignent un niveau de revenus plus élevé, de compenser les années de moindre cotisation et d'obtenir ainsi une retraite plus importante.

Dans le même esprit, les experts-comptables et commissaires aux comptes indépendants et salariés ont également la possibilité de racheter, entre 50 et 65 ans, tout ou partie du maximum de points de retraite qu'ils auraient pu acquérir depuis le début de leur activité et ce dans la classe où ils cotisent au moment de leur demande.

Des prestations de haut niveau pour tous

8,60 % : dans ce chiffre se condense toute la qualité de la retraite complémentaire Cavec. C'est le taux de rendement technique du régime en 2022. Il signifie que, pour 1 000 € cotisés à la Cavec, un commissaire aux comptes ou un expert-comptable obtient, au titre de la retraite complémentaire Cavec, une pension annuelle de 86 €. Autrement dit, après avoir liquidé sa retraite, il récupère ses cotisations versées en un peu plus de 11 ans et 6 mois de retraite (hors fiscalité), toutes choses égales par ailleurs.



8,6 %

C'est le taux de rendement technique en 2022 pour un départ à la retraite à taux plein à 65 ans (6,70 % pour un départ à 62 ans, par exemple)

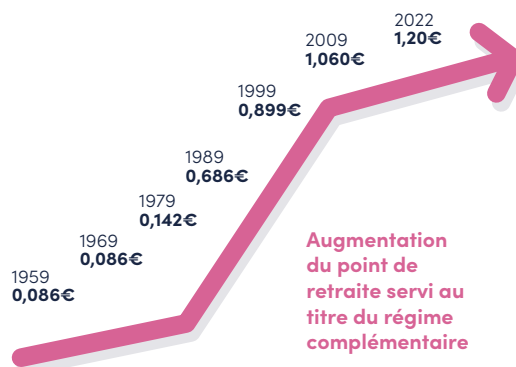


72 000 € par an

C'est le montant de la retraite complémentaire après 40 ans de cotisations pleines en classe H, le plus haut niveau de cotisation possible

... le conjoint protégé de manière renforcée

Les experts-comptables et commissaires aux comptes peuvent également choisir de souscrire à la cotisation facultative de conjoint, qui améliore sensiblement la réversion. Cette option fait passer la réversion de 60 à 100 %, garantissant ainsi une pension maximale au conjoint. Avec un taux de 60 % (depuis 2009 - 50 % avant) et sans conditions de ressources, le régime complémentaire de la Cavec en matière de réversion est déjà plus favorable que le régime de retraite de base, qui se limite à un taux de 54 % et est assortie d'un plafond de ressources.



Je veux protéger les miens

J'ai 35 ans, mon premier enfant, et une idée en tête : je veux ouvrir mon propre cabinet. Si je me lance dans l'aventure entrepreneuriale, c'est en confiance et à fond : je dois protéger les miens. La Cavec le sait. En me proposant de cotiser en classe supérieure, elle adapte ma prévoyance à ma situation, tout au long de ma carrière.

Les piliers de la prévoyance Cavec

Le régime de prévoyance ouvre le droit à quatre grands types de protection.

- **LE CAPITAL DÉCÈS** : versé aux bénéficiaires, le capital décès varie en fonction de la classe de cotisation des experts-comptables et commissaires aux comptes.
- **LA RENTE AUX ENFANTS** : annuelle, la rente est attribuée en cas de décès de l'affilié et versée à chaque enfant jusqu'à son 25^e anniversaire, sans condition d'études.
- **LA PENSION D'INVALIDITÉ** : la pension d'invalidité varie en fonction de la classe de cotisation et du taux d'invalidité, qui peut être compris entre 66 % et 100 %.
- **LES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES (IJ)** : les IJ sont accordées aux affiliés à compter du 91^e jour consécutif de cessation d'activité pour cause de maladie ou d'accident.

La Cavec, c'est...

... une prévoyance attractive et juste

Le régime de prévoyance obligatoire de la Cavec s'adresse aux experts-comptables et aux commissaires aux comptes exerçant leur activité selon le régime TNS⁽¹⁾. Il leur offre une protection efficace pour eux-mêmes et leurs proches en cas d'accident de la vie, à un niveau de cotisation accessible. C'est précisément pour cette raison que le système de cotisation est différencié par classe de revenus – quatre classes au total. Comme pour leur retraite complémentaire, les affiliés ont également la possibilité de cotiser dans une classe supérieure, afin d'augmenter leurs garanties.

... l'avenir de ses proches assuré en cas de coup dur

En cas de décès de l'affilié, le régime de prévoyance conçu par la Cavec offre un capital qui atteint plus de 300 % du revenu annuel moyen de la classe de cotisation ; en cas d'invalidité, la pension représente 50 % de ce revenu moyen⁽²⁾.

Ainsi, pour une cotisation annuelle de 288 € par an, correspondant à un revenu inférieur à 16 190 € par an (classe 1), le capital décès s'élève à 63 000 € et la pension invalidité à 10 800 €⁽²⁾. À l'autre extrémité de l'échelle, en classe 4, correspondant à un revenu annuel supérieur à 79 040 €, la cotisation de 828 € donne droit à un capital décès de 252 000 € et à une pension invalidité de 43 200 €⁽²⁾ (voir le tableau ci-dessous). À ce capital s'ajoute la rente aux enfants, versée annuellement à chaque enfant jusqu'à ses 25 ans, sans aucune condition relative à la poursuite des études. Le montant de la rente est variable en fonction de la classe de cotisation (de 3 600 € par an en classe 1 à 14 400 € par an en classe 4).

Depuis
2009
les partenaires de
Pacs font partie des
personnes éligibles
au capital décès

70 ans
C'est l'âge
jusqu'auquel les
affiliés peuvent
être couverts en
prévoyance, même
en cumul emploi-
retraite !

... une protection en cas d'interruption d'activité

Enfin, la Cavec est l'une des seules caisses, parmi les professions libérales, à verser des indemnités journalières (IJ) en cas d'interruption d'activité pour cause de maladie ou d'accident, et ce depuis 2014. L'indemnisation, d'un montant de 90 €/jour, intervient à compter du 91^e jour consécutif suivant l'incapacité d'exercer. Elle est cumulable avec le dispositif d'IJ nouvellement mis en place pour les professions libérales.

(1) TNS : travailleur non salarié (travailleur indépendant et gérant majoritaire).

(2) En cas d'invalidité à 100 %. Le montant de la pension est proportionnel au taux d'invalidité, pour un taux compris entre 66 % et 100 %.

**TABEAU DES GARANTIES
DES CLASSES 1 À 4 EN 2022**

	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4
Revenus 2021	Jusqu'à 16 190 €	Jusqu'à 44 790 €	Jusqu'à 79 040 €	Au-delà de 79 040 €
Montant annuel de la cotisation	288 €	396 €	612 €	828 €
Montant du capital décès	63 000 €	84 000 €	168 000 €	252 000 €
Montant annuel de la rente enfant jusqu'à 25 ans	3 600 €	4 800 €	9 600 €	14 400 €
Montant annuel de la pension invalidité (100 %)	10 800 €	14 400 €	28 800 €	43 200 €
Montant des indemnités journalières	90 €	90 €	90 €	90 €

Nous sommes autonomes

Nous gérons,
pour le compte de l'État

Le régime de retraite de base*

14 623 affiliés

10 M€ reversés chaque
année au titre de la solidarité
nationale avec les régimes
déficitaires

Les experts-comptables commissaires aux comptes
cotisent à la Cnavpl, le système de retraite commun,
entre autres, aux chirurgiens-dentistes, médecins,
infirmiers, vétérinaires, architectes, notaires...

Ce système de retraite de base des professions
libérales est le seul régime de retraite
de base par points en France
depuis 2003.

La prévoyance*

10,8 M€
de cotisations encaissées

7,2 M€
de prestations versées

300 % du revenu
annuel moyen, c'est le
montant du capital décès

50 %
du revenu annuel moyen,
c'est le montant
de la pension d'invalidité

90 € par jour
d'indemnités journalières
au-delà de 90 jours
d'arrêt maladie

Nous gérons et pilotons
en **autonomie**, sous le contrôle de
la direction de la Sécurité sociale

La retraite complémentaire*

35 319 affiliés

21 000 cotisants
(70 % TNS/30 % salariés)

11 311 retraités

190,4 M€
de prestations versées

194,8 M€
de cotisations encaissées

3 008 bénéficiaires
d'une pension de réversion

700 à 800
affiliations par an

700 à 800
départs à la retraite par an

8,6 % Taux de rendement
technique du régime

L'action sociale*

220 000 €
de budget moyen par an

5 000 €
Montant moyen de
l'aide sociale pour
les affiliés concernés

Aides liées à la crise Covid

- De 1 000 à 25 000 €
d'aides versées pour les
cabinets de petite taille
confrontés à de fortes pertes
d'encaissement
- Des aides versées pour les
jeunes cabinets créés en 2019
- Des aides financières
spécifiques pour les affiliés
malades du Covid
(le dispositif a pris fin en juillet
2021 avec la mise en place
d'indemnités journalières
par les caisses maladie des
professionnels libéraux)

La Cavec en 3 points

- 1. UNE CAISSE DE RETRAITE PROFESSIONNELLE ET AUTONOME,** c'est-à-dire que tous les experts-comptables et commissaires aux comptes inscrits à l'Ordre cotisent à la Cavec pour leur retraite et leur prévoyance. La Cavec n'appartient pas à la catégorie des régimes dits « spéciaux » mais à celle des régimes « autonomes ».
- 2. UN RÉGIME DE RETRAITE PAR POINTS** depuis 1953, c'est-à-dire que l'ensemble des cotisations versées par les experts-comptables et commissaires aux comptes, tout au long de leur carrière, permettent d'acquérir des points. Une fois à la retraite, le total des points accumulés est converti en pension de retraite. Plus les cotisants ont de points, plus la retraite est élevée. La valeur du point est fixée chaque année par le conseil d'administration.
- 3. UN RÉGIME PAR RÉPARTITION PROVISIONNÉE,** c'est-à-dire qu'il repose sur le principe de la solidarité intergénérationnelle. Ainsi, ce sont les actifs du régime, qui paient les pensions des retraités avec leurs cotisations. La Cavec n'est pas un régime, par capitalisation. Ce qui ne nous empêche pas de constituer des réserves afin d'éviter de surtaxer les actifs ou de baisser drastiquement les pensions en cas de détérioration démographique, économique ou institutionnelle.



À l'avant-garde des conquêtes sociales

1953

Création du régime de retraite complémentaire, un régime par points, avec des cotisations indépendantes du revenu.

1963

La Cavec crée un fonds social.

1964

La cotisation facultative de conjoint est proposée aux affiliés ; elle offre la possibilité d'une pension de réversion à 100 %.

1974

Plusieurs grandes avancées :
· création de classes de cotisation, calculées en fonction des revenus ;
· un régime de prévoyance est créé ;
· les affiliés ont désormais la possibilité de racheter des points pour augmenter leur pension ;
· la Cavec crée un régime invalidité-décès.

1983

Contrairement au régime général, la Cavec refuse d'abaisser l'âge du départ à la retraite à 60 ans.

2012

Les experts-comptables salariés ne cotisent plus qu'au régime de retraite complémentaire.

2014

La Cavec propose à ses affiliés des indemnités journalières à partir du 91^e jour d'arrêt.

2018

La Cavec propose de mettre en place une couverture dépendance totale obligatoire (non approuvée par la tutelle).

2020

Des aides sociales sont apportées aux nouveaux affiliés, aux affiliés malades du Covid ou qui ont des difficultés économiques dans le contexte de la crise sanitaire liée au Covid-19.

LA CAVEC, UNE CAISSE À L'IMAGE DE LA PROFESSION



Nous sommes
actifs

Gouvernée par la profession pour la profession, la Cavec a bâti au fil des années, avec constance et détermination, un système de retraite et de prévoyance solide, pérenne et efficace.

Une gouvernance collégiale, des rôles clairement définis

Organisme de Sécurité sociale, la Cavec est exclusivement réservée aux personnes exerçant la profession d'expert-comptable inscrites à l'une des sections du tableau de l'Ordre (indépendants ou salariés) et aux commissaires aux comptes exerçant leur profession à titre indépendant. La cotisation à la Cavec est obligatoire. Son fonctionnement est réglementé par le Code de la Sécurité sociale. Placée sous le contrôle du ministère du Budget et du ministère en charge de la Sécurité sociale, la Cavec dispose toutefois d'une large autonomie de gestion. Son efficacité est due au croisement d'expertises entre différentes entités : le conseil d'administration et la direction de la caisse. Elle est ainsi pilotée par un conseil d'administration, composé d'experts-comptables, de commissaires aux comptes et de retraités. Parmi ses attributions : le fonctionnement interne des instances, la gestion des régimes (évolution de la valeur du point, fixation des cotisations et prestations...), la gestion des réserves, la définition des objectifs et de la stratégie de la caisse, le vote du budget... Le directeur, quant à lui, est responsable du fonctionnement administratif dans le cadre des orientations arrêtées par le conseil d'administration et sous son contrôle. Le directeur comptable et financier est chargé de l'ensemble des opérations financières et comptables de l'organisme, de l'encaissement des recettes et du paiement des dépenses. Ils sont assistés par une équipe de 40 collaborateurs.

Un conseil d'administration issu de la profession

La Cavec, créée par l'Ordre des experts-comptables en 1949, est exclusivement gouvernée par des représentants de la profession. Les 20 membres qui constituent son conseil d'administration, ainsi que leurs suppléants, sont tous experts-comptables ou commissaires aux comptes, élus par les professionnels indépendants et salariés, en activité et retraités et par le Conseil national de l'Ordre des experts-comptables et la Compagnie nationale des commissaires aux comptes. Ils connaissent donc par expérience les besoins de la profession, les risques à couvrir, les spécificités à prendre en compte.

Au plus près des pouvoirs publics

Afin de défendre son modèle, la Cavec suit les projets et initiatives réglementaires d'intérêt pour la caisse, cartographie les cibles publiques et relais d'opinion à sensibiliser, met en œuvre des relations publiques d'influence et organise des séquences de travail avec des grands témoins issus de la sphère publique ou institutionnelle.

Des commissions actives toute l'année

Pour éclairer et préparer les décisions de son conseil d'administration, mais aussi pour faciliter sa gestion au quotidien, la Cavec s'est dotée de commissions expertes sur tous ses champs de compétence. Commissions des placements, marchés, prospective, qualité, relations publiques et communication, inaptitude et action sociale, recours amiable, réforme des statuts, comité d'audit... En tout, une dizaine de commissions, composées de professionnels, travaillent sur le fond et la durée pour capitaliser, renforcer, diffuser les expertises de la Cavec dans une activité donnée. En plus des commissions réglementaires, prévues par le Code de la Sécurité sociale, la Cavec peut en créer de spécifiques, focalisées le plus souvent sur une problématique d'actualité, un enjeu déterminant pour ses affiliés.



20

administrateurs
(et autant de
suppléants) issus
de la profession



1

bureau composé
du président,
de deux
vice-présidents
et de quatre
membres



50

réunions
institutionnelles
par an

Un dialogue fécond avec les instances représentatives

Le conseil d'administration de la Cavec s'appuie également sur un maillage dense d'élus dans les régions, travaillant dans des cabinets de toutes tailles. Il agit en étroite coopération avec le Conseil national de l'Ordre des experts-comptables et la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, comme avec les principaux syndicats de la profession, mais également la Fédération des experts-comptables retraités et le Club des jeunes experts-comptables. Émanation directe des experts-comptables et des commissaires aux comptes dans toute leur diversité, le conseil d'administration de la Cavec peut d'autant mieux partager avec la profession un diagnostic, une problématique, et coconstruire avec elle des solutions adaptées et durables.

En lien direct avec les autres organismes de protection sociale

Afin d'être au plus près de l'actualité et en amont des décisions concernant la retraite et la prévoyance, la Cavec est en contact constant et en lien direct avec les autres organismes de protection sociale en France, tels que la Cnavpl, les autres caisses de retraite de professions libérales, l'Agirc-Arrco, l'Acoss, la Cnav, la Mutualité mais également avec le GIP Union Retraite.



Nous sommes
solides

Anticipation et rigueur sont les piliers de la profession et ceux de la gestion d'une caisse qui a su multiplier ses réserves en propriété par 12 en l'espace de 30 ans.

Une stratégie de placements qui allie sécurité et dynamisme

La solidité et la pérennité du régime reposent également sur une gestion optimale des réserves. Symbolique de cette réussite, le montant des réserves en propriété de la caisse a dépassé les 2 milliards d'euros fin 2021, ce qui correspond aujourd'hui à dix ans de versement de prestations retraite sans cotisations en regard.

Pour parvenir à ce niveau de performance, la Cavec peut compter sur l'expertise et l'expérience coordonnées de la commission des Placements et de la commission Prospective. Grâce à elles, le conseil d'administration de la caisse s'attache à développer une stratégie d'investissement stable dans le temps, qui mêle placements mobiliers et immobiliers. De 2011 à 2021, le rendement financier des réserves de la Cavec a ainsi atteint 6 %, alors même que la caisse est tenue, par les règles prudentielles de la Sécurité sociale, à un minimum de 34 % investis en fonds obligataires, moins rémunérateurs que les indices actions.


20 000m²
de parc immobilier


2 Md€
de réserves
soit 10 ans de
prestations sans
cotisations
en regard

Privilégier les placements responsables

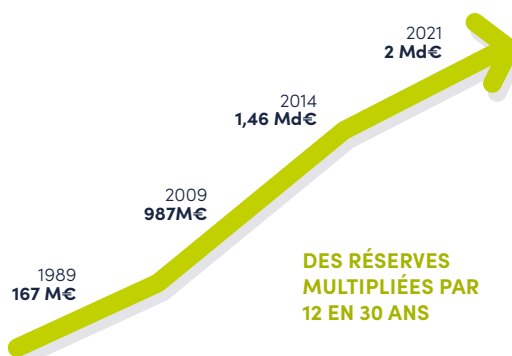
La Cavec amplifie ses investissements socialement responsables et citoyens en contribuant au financement de projets ayant un impact environnemental favorable en France. La Cavec a actuellement positionné 10 % de ses réserves sur ce type d'investissements et étudie d'autres axes de soutien conformes à son ADN tels que la santé, la dépendance ou la sécurité informatique. Pour accroître assurément son engagement dans les investissements socialement responsables (ISR), la Cavec procède avec rigueur et par étapes. La caisse place ainsi dans un premier temps des fonds en incubation sur différents produits – dans l'économie verte, les énergies renouvelables, les biotechs, la santé... – avec des montants initiaux limités. Ce n'est qu'au bout d'une année environ, si l'expérimentation est probante, que l'investissement est progressivement augmenté.

Une gestion fine du point de retraite au cœur de la réussite

Parce qu'elle est une caisse professionnelle qui opère sur une population relativement restreinte, la Cavec est capable de prévisions très fines sur l'évolution démographique et structurelle de la profession. Appuyée par une équipe d'actuaire indépendants, la commission Prospective de la caisse analyse ainsi en continu les différents paramètres qui influent sur l'équilibre du régime (inscriptions à l'Ordre, vieillissement, féminisation...) et déterminent, à moyen et long termes, la solidité de la clé de voûte du régime : le rapport entre le nombre de cotisants et le nombre d'allocataires, entre encaissement et versement des retraites complémentaires. C'est grâce à ses analyses, que le conseil d'administration ajuste chaque année le prix d'achat et la valeur du point de service de la retraite complémentaire.

Anticipation et rigueur, une seconde nature

Indépendance, compétence, conscience professionnelle et probité : ces qualités, propres à la profession, forment également le socle sur lequel prennent appui les actions de tous les experts-comptables et commissaires aux comptes investis dans le pilotage de la Cavec. Comme ils conseilleraient leurs propres clients, ces professionnels mettent leurs compétences au service de leur caisse pour combiner avec succès des analyses de long terme et une gestion quotidienne d'une rigueur absolue.



LA CAVEC, UNE CAISSE À L'IMAGE DE LA PROFESSION



Nous sommes connectés

Si les équipes de la Cavec proposent des services adaptés aux besoins des experts-comptables et commissaires aux comptes, c'est qu'elles sont en étroite connexion avec eux, sur le terrain.

Une équipe *fidélisée* et orientée « client »

Pour un service utile et performant, la Cavec a fait le choix d'une organisation souple, réactive, « orientée client ». Celle-ci se compose de pôles dédiés à chacun de ses publics – suivi de la relation affiliés, suivi des carrières, service retraites, recouvrement, prévoyance et action sociale... – soutenus par des fonctions expertes : direction comptable et financière, audit, contrôle interne, conformité, communication et relations publiques. Signe de l'importance accordée à la qualité de service : 70% des 42 permanents que compte la Cavec sont aujourd'hui dédiés à la relation avec ces différents publics.

Une *solidarité* à tous les niveaux

Depuis 1963, le fonds d'action sociale de la Cavec est régulièrement mobilisé pour soutenir ses affiliés, qu'ils soient retraités ou professionnels en exercice. La Cavec exerce une solidarité active au sein de son périmètre, en soutenant financièrement ses affiliés ou leurs ayants droit en situation de fragilité. En temps ordinaire, la commission Inaptitude et action sociale reçoit et instruit une quarantaine de demandes d'intervention par an, émanant principalement de veuves ou de veufs impécunieux, mais aussi d'actifs fragilisés par la maladie ou tout autre accident de la vie. Si, la plupart du temps, les personnes concernées contactent directement la caisse, certains profils sont parfois indiqués par les associations régionales de la Fédération des experts-comptables retraités.



Les webinaires, une formule plébiscitée

Mis en place pour pallier le manque de rendez-vous physiques en 2020, les webinaires ont tout de suite trouvé leur place dans le dispositif d'information de la caisse et sont aujourd'hui un rendez-vous très apprécié des affiliés. Organisés par thématique (choix du statut, rachat de points, optimisation de la retraite et prévoyance, conseils aux jeunes experts-comptables...), les webinaires comptent à chaque édition une moyenne de 400 participants. Pour chaque rendez-vous, la Cavec réunit des intervenants de la caisse et des partenaires experts de chaque sujet, qui répondent souvent en direct aux quelque 150 questions posées en moyenne par webinaire.

Partout en France, à la rencontre des experts-comptables

Toujours dans une logique de qualité de service, la Cavec cultive sa proximité avec les experts-comptables et commissaires aux comptes, en participant à de nombreux événements de la profession. Elle est présente sur le congrès de l'Ordre et les Assises de la Compagnie, les congrès syndicaux, assiste régulièrement aux assemblées générales des conseils régionaux de l'Ordre, rencontre les jeunes inscrits en remettant le Prix Cavec du plus jeune inscrit lors des prestations de serment organisées par les conseils régionaux de l'Ordre et de la remise du diplôme d'expertise comptable organisée par l'Ordre. Elle rencontre également les futurs diplômés et jeunes inscrits lors des Estivales, le congrès organisé par le Club des jeunes experts-comptables. Elle travaille également en collaboration avec la Fédération des experts-comptables retraités. C'est à chaque fois l'occasion de présenter les régimes de retraite et de fournir un conseil personnalisé aux professionnels présents. Au total, ce sont quelque 25 événements auxquels participe chaque année la caisse, où elle rencontre plus de 6000 professionnels, dans toutes les régions de France.

Une *qualité de service* scrutée de près

Grâce à une écoute régulière de ses publics une à deux fois par an, la Cavec a mis en place des indicateurs de qualité, qui sont autant d'outils de pilotage au quotidien et la marque d'un engagement dans une démarche d'amélioration continue. La commission Qualité conduit ces analyses et définit les objectifs à atteindre. Les données clés scrutées lors des enquêtes sont par exemple le nombre et le délai des liquidations de retraite (aujourd'hui, 99% sont effectuées à la bonne date), le délai d'affiliation (moins d'un mois), le taux de décroché téléphonique, le taux de recouvrement, la mesure de la satisfaction générale des affiliés. La Cavec suit également le contrat pluriannuel de gestion signé avec la Cnavpl, qui a pour objectifs essentiels et complémentaires : la consolidation et l'amélioration de la qualité de gestion au service des affiliés, la maîtrise des risques afférents à la gestion du régime de base et la mise en place d'une charte d'engagement de service.

Les services dédiés aux affiliés



Avec Ma Cavec en ligne,

les affiliés peuvent déclarer leurs revenus, payer leurs cotisations ou opter pour le prélèvement automatique, simuler leur future retraite, télécharger tous les documents utiles (appels de cotisations, attestations, déclarations fiscales), faire leur demande en ligne. Les retraités ont également accès au détail du montant de leur pension (prélèvement à la source, prélèvements sociaux...).

Avec Ma Cavec en ligne employeurs,

les employeurs peuvent faire leurs principales déclarations (entrées, transferts et sorties de salariés), télécharger leurs bordereaux de cotisations, payer leurs cotisations et échanger avec la caisse.

« Histoires d'avenir »,

l'actualité retraite et prévoyance des experts-comptables et commissaires aux comptes. Cette newsletter aborde les sujets d'actualité, donne des clés de compréhension et des conseils, offre la parole aux femmes et aux hommes qui font la Cavec et met en valeur les réussites collectives, l'esprit de solidarité et la modernité d'une caisse à l'image de ses affiliés.

Sur le site internet www.cavec.fr,

les experts-comptables ont accès à de nombreux services : ils peuvent par exemple directement effectuer en ligne leur demande d'affiliation ou prendre rendez-vous pour être conseillés sur leur situation particulière. Ils y trouvent également toute l'actualité de la caisse, une information exhaustive et de nombreux documents en téléchargement.

Les guides

La Cavec publie des guides pratiques à destination de ses différents publics afin de les aider dans leur début d'activité, de leur donner des informations et des conseils sur la prévoyance et la retraite, de les accompagner pour bien préparer leur retraite et de leur faire connaître les différentes options existantes pour l'optimiser.

Les réseaux sociaux

Présente sur LinkedIn, Twitter et Facebook, la Cavec informe en temps réel et diffuse également des vidéos sur sa chaîne Youtube.

Cavec

LA RETRAITE ET LA PRÉVOYANCE
DES EXPERTS-COMPTABLES
ET COMMISSAIRES AUX COMPTES.

48 bis, rue Fabert
75007 Paris

www.cavec.fr